



Assemblée générale

Distr. générale
4 mars 2004

Cinquante-huitième session
Point 121 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/58/573)]

58/272. Sujets particuliers relatifs au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

L'Assemblée générale,

I

Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications

Rappelant sa résolution 57/304 du 15 avril 2003,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications : application de la résolution 57/304 de l'Assemblée générale en date du 15 avril 2003 »¹,

Ayant également examiné le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Gestion de l'information dans les organisations du système des Nations Unies : les systèmes d'information de gestion »², les observations du Secrétaire général et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination y relatives³, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

1. Prend note du rapport du Secrétaire général¹ et accueille avec satisfaction les mesures qui sont prises pour donner suite à toutes les demandes formulées dans sa résolution 57/304 ;

2. Réaffirme que les retours sur investissement escomptés des principaux projets prévus ou proposés doivent être exprimés, autant que faire se peut, sous forme d'indications chiffrées ;

3. Prend note du rapport du Corps commun d'inspection², des observations du Secrétaire général et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des

¹ A/58/377.

² Voir A/58/82.

³ Voir A/58/82/Add.1.

⁴ Voir A/58/389.

Nations Unies pour la coordination y relatives³, et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴;

II

Étude approfondie de la structure des postes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Rappelant sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001 et sa décision 57/574 du 20 décembre 2002,

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'étude approfondie de la structure des postes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies⁵ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶;

III

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Ayant examiné la note du Secrétaire général concernant la demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée comme suite aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut concernant le programme de travail de l'Institut pour 2004⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸,

1. *Approuve* l'octroi à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, pour 2004, d'une subvention de 227 600 dollars des États-Unis imputable sur le budget ordinaire approuvé de l'Organisation, étant entendu qu'il n'y aura pas lieu d'inscrire de crédit supplémentaire au chapitre 4 (Désarmement) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005⁹;

2. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport durant la partie principale de sa cinquante-neuvième session, sur la nécessité de continuer d'accorder une subvention à l'Institut, en tenant compte des rapports antérieurs et de toutes décisions pertinentes sur la question des subventions;

IV

Amélioration et modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi afin de doter celui-ci de la capacité d'accueillir dans de bonnes conditions des réunions et conférences importantes

Rappelant ses résolutions 55/222 du 23 décembre 2000, 56/242 du 24 décembre 2001 et 57/283 B du 15 avril 2003,

⁵ A/58/398.

⁶ Voir A/58/7/Add.5. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A*.

⁷ A/C.5/58/3.

⁸ A/58/7/Add.4. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A*.

⁹ A/58/6 (Sect. 4). Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 6*.

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les travaux d'amélioration et de modernisation des installations de conférence à effectuer à l'Office des Nations Unies à Nairobi pour que celui-ci puisse accueillir dans de bonnes conditions des réunions et conférences importantes¹⁰ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹¹,

1. *Autorise* la modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

2. *Décide* d'ouvrir, au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005¹², le crédit nécessaire pour financer la modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, à hauteur de 1 032 000 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve ;

3. *Décide également* qu'un montant de 1 020 000 dollars, prélevé sur le solde disponible du compte des travaux de construction en cours, servira à financer la modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte de la façon dont auront fonctionné les installations de conférence modernisées de l'Office des Nations Unies à Nairobi au cours de l'exercice biennal 2006-2007 ;

V

Missions politiques spéciales – prévisions de dépenses relatives aux questions dont est saisi le Conseil de sécurité

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité¹³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité¹³ ;

2. *Souscrit* aux observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴, sous réserve des dispositions de la présente résolution ;

3. *Décide* de ne pas souscrire à l'observation du Comité consultatif figurant au paragraphe 26 de son rapport ;

¹⁰ A/58/530.

¹¹ A/58/7/Add.6. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A*.

¹² A/58/6 (Sect. 33). Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 6*.

¹³ A/C.5/58/20.

¹⁴ A/58/7/Add.18. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A*.

4. *Prie* le Secrétaire général d'étudier plus avant les synergies et les complémentarités qui existent entre diverses missions et d'autres entités compétentes des Nations Unies, dans un souci d'efficacité et pour assurer l'utilisation optimale des ressources, et de rendre compte de la situation dans le cadre des futurs projets de budget des missions politiques spéciales ;

5. *Prie également* le Secrétaire général de développer le traitement réservé aux grandes missions en vue de fournir des informations comparables à celles figurant dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ;

6. *Approuve* l'imputation d'un montant de 133 119 500 dollars des États-Unis pour les 17 missions politiques spéciales présentées dans la partie II du tableau I figurant dans le rapport du Secrétaire général¹³, découlant de décisions prises ou à prendre par le Conseil de sécurité, sur le crédit de 169 431 700 dollars demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005¹⁵ ;

7. *Approuve également* l'imputation d'un montant supplémentaire de 2 172 400 dollars pour la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire, pour la période du 1^{er} janvier au 4 février 2004, découlant de l'adoption de la résolution 58/275 du 23 décembre 2003, sur le crédit de 169 431 700 dollars demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 ;

8. *Approuve en outre* l'imputation d'un montant de 7 185 000 dollars pour les trois missions politiques spéciales présentées dans la partie I du tableau I figurant dans le rapport du Secrétaire général¹³, découlant de décisions prises ou à prendre par l'Assemblée générale, sur le crédit de 169 431 700 dollars demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 ;

VI

Corps commun d'inspection

1. *Approuve* le budget du Corps commun d'inspection pour l'année 2004, soit un montant brut de 4 900 800 dollars des États-Unis¹⁶ ;

2. *Décide* de se prononcer sur le montant brut du budget du Corps commun d'inspection pour 2005 lors de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 ;

VII

Commission de la fonction publique internationale

Approuve le budget de la Commission de la fonction publique internationale pour l'exercice biennal 2004-2005, soit un montant brut de 14 724 100 dollars des États-Unis¹⁶ ;

¹⁵ A/58/6 (Sect. 3). Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 6*.

¹⁶ Voir A/58/6 (Sect. 31) [pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 6*], A/58/528, et A/58/7/Add.11 (pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A*).

VIII

Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité

Approuve le budget du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité pour l'exercice biennal 2004-2005, soit un montant brut de 86 375 800 dollars des États-Unis¹⁶ ;

IX

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond et à la reprise de sa session de fond de 2003¹⁷ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁸ ;

2. *Note* que les crédits supplémentaires au titre de la réunion du Comité d'experts de l'administration publique, soit 58 300 dollars des États-Unis, ne sont plus nécessaires ;

3. *Invite* le Conseil économique et social à revoir sa décision 2003/264 du 23 juillet 2003 concernant l'organisation du Forum social, invite le Conseil à tenir le Forum immédiatement avant les sessions de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, et décide que les ressources correspondantes, soit 12 800 dollars, seront imputées sur le fonds de réserve ;

4. *Invite également* le Conseil économique et social à revoir sa décision 2003/269 du 23 juillet 2003 afin d'examiner la possibilité de ne pas tenir des séances supplémentaires de la Commission des droits de l'homme dans le cadre de sa soixantième session, prie le Secrétaire général de fournir les services de conférence qui pourraient être requis par suite de l'adoption de la décision 2003/269 du Conseil, telle qu'elle aura été revue, et de lui faire rapport, à sa cinquante-neuvième session, sur les dépenses correspondantes dans le cadre de son premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, et décide qu'un montant de 193 800 dollars sera mis de côté dans le fonds de réserve, au cas où la prestation de tels services entraînerait des dépenses supplémentaires ;

X

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Ayant examiné le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies¹⁹, le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des propositions figurant dans le rapport du Comité permanent du

¹⁷ A/C.5/58/10.

¹⁸ A/58/7/Add.8. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A*.

¹⁹ A/58/214.

Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies²⁰ et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²¹,

1. *Souscrit* aux recommandations figurant dans les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies²² et sur les incidences administratives et budgétaires du rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies²³;

2. *Approuve* des dépenses, directement imputables à la Caisse, d'un montant total net de 80 770 800 dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2004-2005 et le maintien du montant initial net du crédit prévu pour l'exercice biennal 2002-2003 au titre de l'administration de la Caisse, soit 74 384 900 dollars ;

3. *Approuve également* un montant supplémentaire de 1 504 500 dollars en sus des ressources prévues au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005²⁴, qui représente la part des dépenses d'administration du secrétariat central de la Caisse revenant à l'Organisation des Nations Unies ;

4. *Autorise* le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à compléter les contributions volontaires au Fonds de secours pour l'exercice biennal 2004-2005 d'un montant ne dépassant pas 200 000 dollars ;

XI

Missions politiques spéciales

Note qu'un solde de 26 954 800 dollars des États-Unis reste disponible sur le montant de 169 431 700 dollars prévu au titre des missions politiques spéciales²⁵ ;

XII

Projet de budget-programme concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC

Ayant examiné les crédits demandés au titre du Centre du commerce international CNUCED/OMC dans le projet de budget-programme pour l'exercice

²⁰ A/C.5/58/27.

²¹ A/58/7/Add.9 et A/58/7/Add.19. Pour les textes définitifs, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A*.

²² A/58/7/Add.9. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A*.

²³ A/58/7/Add.19. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A*.

²⁴ A/58/6 (Sect. 1). Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 6*.

²⁵ Voir A/C.5/58/33.

biennal 2004-2005²⁶, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁷,

Décide d'approuver le montant de 23 472 200 dollars des États-Unis proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 au titre du chapitre 13 (Centre du commerce international CNUCED/OMC) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005²⁶ ;

XIII

Incidences des variations des taux de change et des taux d'inflation

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées résultant des variations des taux de change et des taux d'inflation²⁸ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁹,

Prend note des prévisions révisées résultant de la réévaluation due aux incidences des variations des taux de change et des taux d'inflation ;

XIV

Viabilité financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la viabilité financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche³⁰ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³¹,

1. *Décide* d'annuler la dette accumulée par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche au titre des loyers et des charges, soit un montant de 321 184 dollars des États-Unis ;

2. *Prie* le Secrétaire général d'inviter le Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche à rationaliser la structure financière de l'Institut, notamment en envisageant d'appliquer un taux cohérent pour l'appui aux programmes imputé sur le Fonds « Dons à des fins spéciales », afin de l'aligner sur le taux standard utilisé par l'Organisation des Nations Unies, et décide de reprendre l'examen de la question à sa cinquante-neuvième session ;

²⁶ A/58/6 (Sect.13) et Add.1. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 6*.

²⁷ A/58/7/Add.7. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A*.

²⁸ A/58/528.

²⁹ A/58/7/Add.11. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A*.

³⁰ A/58/544.

³¹ A/58/7/Add.10. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A*.

XV

Incidences financières découlant de la prestation de services de conférence plus prévisibles et adéquats pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres

Rappelant ses résolutions 56/242 du 24 décembre 2001 et 57/283 B du 15 avril 2003,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les incidences financières découlant de la prestation de services de conférence plus prévisibles et adéquats pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres³² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶,

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les incidences financières découlant de la prestation de services de conférence plus prévisibles et adéquats pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres³² et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶, et note à cet égard qu'il n'y aurait aucune incidence sur le projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies ;

XVI

Fonds de réserve

Note que le solde du fonds de réserve s'établit à 11 314 500 dollars des États-Unis³³ ;

XVII

Services de conférence et services d'appui fournis au Comité contre le terrorisme en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité

Rappelant ses résolutions 56/288 du 27 juin 2002 et 57/292 du 20 décembre 2002,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les services de conférence et services d'appui fournis au Comité contre le terrorisme en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité³⁴ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³⁵,

1. *Rappelle* le paragraphe 2 de sa résolution 56/288, dans lequel elle a prié le Secrétaire général d'assurer la fourniture de services de conférence et de services d'appui au Comité contre le terrorisme, sans compromettre les autres activités relevant des services de conférence ;

2. *Décide* d'ouvrir un crédit d'un montant de 8 193 000 dollars des États-Unis pour financer les réunions du Comité contre le terrorisme, 7 958 900 dollars étant inscrits au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de

³² A/58/397.

³³ Voir A/C.5/58/34.

³⁴ A/C.5/58/23.

³⁵ A/58/7/Add.17. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A*.

conférence)³⁶ et 234 100 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui)³⁷ du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 ;

XVIII

Compte pour le développement

Prend acte du troisième rapport d'étape du Secrétaire général sur la mise en œuvre des projets financés au moyen du Compte pour le développement³⁸, et souscrit aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'y rapportant⁶ ;

XIX

Dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires

1. *Réaffirme* sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986 ;
2. *Note* que les incidences de l'inflation et des fluctuations monétaires sur le budget peuvent être aussi bien positives que négatives ;
3. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires³⁹ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶ ;
4. *Prie* le Secrétaire général d'étudier la possibilité de créer un fonds de réserve pour utiliser les gains de change et de lui présenter, par l'intermédiaire du Comité consultatif, un rapport à ce sujet à sa soixantième session ;

XX

Proportion d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans les commissions régionales

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur la proportion d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans les commissions régionales⁴⁰ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶ ;

XXI

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux⁴¹ ;

³⁶ A/58/6 (Sect. 2). Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 6*.

³⁷ A/58/6 (Sect. 29D). Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 6*.

³⁸ A/58/404.

³⁹ A/58/400.

⁴⁰ A/58/403.

⁴¹ A/58/173.

XXII

Plan-cadre d'équipement

Prend acte du premier rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Plan-cadre d'équipement⁴², de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le Plan-cadre d'équipement pour la période allant de janvier à juillet 2003⁴³, de la note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité du Comité des commissaires aux comptes concernant le Plan-cadre d'équipement⁴⁴ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴⁵ ;

XXIII

Administration et gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'administration et la gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme⁴⁶ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴⁷ ;

XXIV

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2003

Rappelant sa résolution 58/251 du 23 décembre 2003 intitulée « Régime commun des Nations Unies », notamment la section I.D concernant la prime de risque,

Prend acte de l'état présenté par le Secrétaire général⁴⁸ concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2003⁴⁹ et du rapport correspondant du Comité administratif pour les questions administratives et budgétaires⁵⁰.

79^e séance plénière
23 décembre 2003

⁴² A/58/599.

⁴³ A/58/342.

⁴⁴ A/58/321.

⁴⁵ A/58/7/Add.15. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A*.

⁴⁶ A/58/569.

⁴⁷ A/58/7/Add.12. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A*.

⁴⁸ A/58/378.

⁴⁹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 30 (A/58/30)*.

⁵⁰ A/58/7/Add.2. Pour le texte définitif, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 7A*.